



Bilan de la concertation MECDU

07 décembre 2023

Table des matières

1.	Le cadre de la concertation	4
1.1.	Le cadre réglementaire de la démarche.....	4
1.2.	Les objectifs de la concertation	4
1.3.	Le périmètre de la concertation	5
1.4.	L'objet de la concertation	6
2.	Les modalités de la concertation.....	7
2.1.	Le dispositif d'information du public.....	7
2.1.1.	Le dossier de concertation	7
2.1.2.	Le site internet du projet.....	7
2.1.3.	L'affichage légal de la concertation	8
2.1.4.	L'avis légal dans la presse.....	8
2.1.5.	Le communiqué de presse.....	9
2.1.6.	Les relais d'information	10
2.2.	La communication externe	11
3.	Le dispositif de participation du public	14
3.1.	Le formulaire de dépôt d'avis en ligne	14
4.	Synthèse quantitative de la concertation.....	15
4.1.	Une participation provenant logiquement du Perreux-sur-Marne	15
4.2.	La fréquentation de la page dédiée à la procédure de concertation	16
5.	Synthèse qualitative de la concertation	16
6.	Les réponses du maître d'ouvrage.....	17
6.1.	Le contexte de la concertation	17
6.2.	La création d'un emplacement réservé.....	18
6.3.	La création de places de stationnement	18
7.	Les enseignements de la concertation	19
7.1.	Une participation ne portant pas sur l'objet de la concertation malgré une communication importante sur la procédure et le projet.....	19
7.2.	Le calendrier	19
8.	Annexe : copie des 22 contributions reçues.....	21

1. Le cadre de la concertation

1.1. Le cadre réglementaire de la démarche

Portée par Île-de-France Mobilités, la concertation préalable de la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) en amont de la déclaration d'utilité publique du projet à venir, a été engagée au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable de 2020-2021 et dans la perspective de l'Enquête d'Utilité Publique (EUP) du projet concerté.

La concertation préalable a pour objectif d'associer à cette procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, en leur permettant d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions sur cette mise en compatibilité.

La mise en compatibilité vise quant à elle à adapter et actualiser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Perreux-sur-Marne afin qu'il soit rendu compatible avec la réalisation du projet Bus Bord de Marne. Tels que précisés dans le dossier de concertation, les documents d'urbanisme des autres communes traversées par le projet ne nécessitent aucune modification. Aussi les autres communes ne sont donc pas concernées par cette concertation.

Cette concertation s'est déroulée du 16 avril au 12 novembre 2023 inclus, soit une période de quatre semaines définis au regard de l'importance et des caractéristiques du projet.

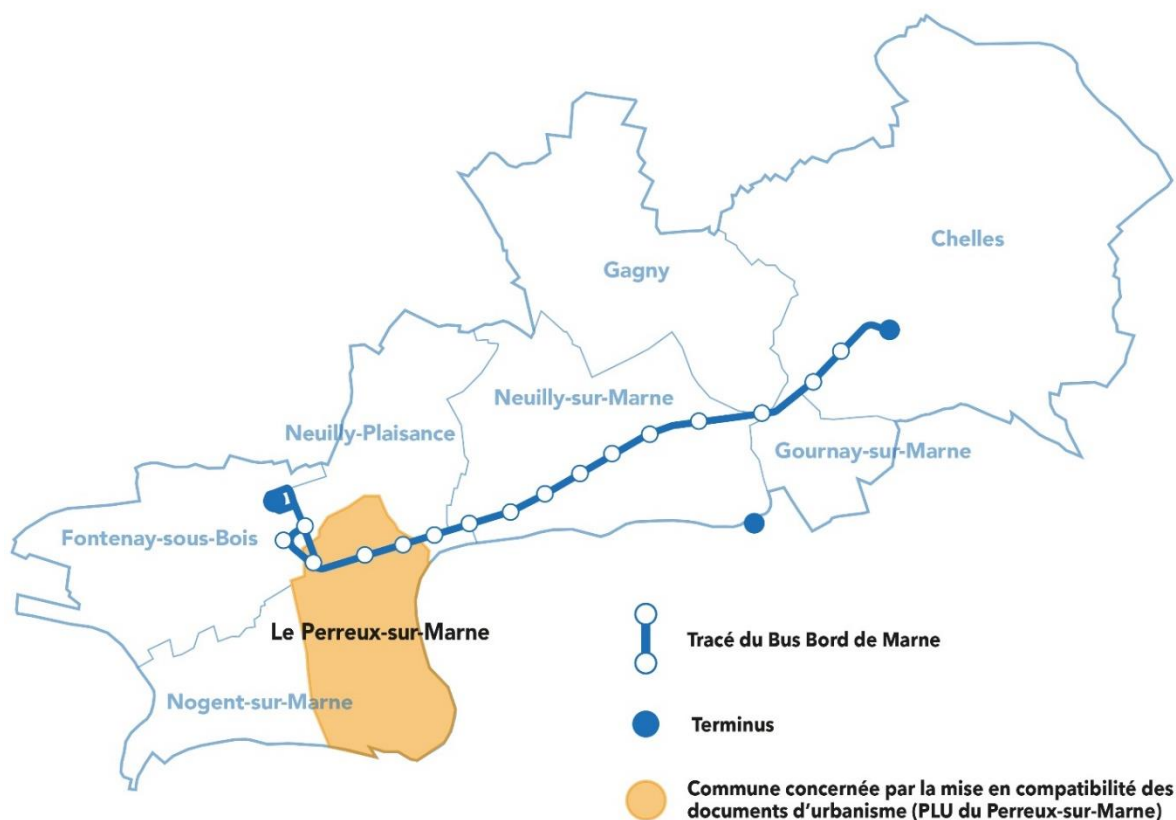
1.2. Les objectifs de la concertation

Par le biais de la concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des territoires concernés par le projet, Île-de-France Mobilités vise les objectifs suivants :

- **Informé le public** sur la nature et l'avancement du projet ;
- **Recueillir les avis** sur la mise en compatibilité du PLU du Perreux-sur-Marne et faire remonter aux partenaires les éléments utiles à l'adaptation des documents d'urbanisme qu'ils seraient amenés à conduire le cas échéant ;
- **Préparer les prochaines étapes du projet** et notamment la phase d'enquête publique.

1.3. Le périmètre de la concertation

Les aménagements liés à la création de la nouvelle ligne de bus entre Val de Fontenay et Chelles-Gournay nécessitent la **mise en compatibilité préalable du plan local d'urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne**. C'est sur les modifications à apporter à ce plan local d'urbanisme que porte cette concertation, dont le bilan doit nourrir le dossier d'Enquête d'utilité publique selon les textes de loi. Cette concertation réglementaire n'avait donc pas pour vocation d'échanger sur l'opportunité du projet de Bus Bord de Marne dans la mesure où celle-ci a déjà été soumise à la concertation préalable en 2020, et, dans la mesure où les évolutions du projet feront l'objet d'échanges avec le public lors de l'Enquête d'utilité publique, prévue à ce jour en 2024.



Carte du périmètre de la concertation MECDU du projet Bus Bord de Marne

1.4. L'objet de la concertation

Le projet Bus Bords de Marne nécessite la mise en compatibilité du PLU du Perreux-sur-Marne pour intégrer la modification proposée suivante :

- > Ajout d'un emplacement réservé au bénéfice d'Île-de-France Mobilités le long de la RD86B avenue du Général de Gaulle sur les sept parcelles suivantes : 940580000-A-0367, 940580000-A-0368, 940580000-A-0110, 940580000-A-0111, 940580000-A-0112, 940580000-A-0113 et 940580000-A-0114.



Parcelles concernées par l'ajout d'un emplacement réservé au bénéfice d'Île-de-France Mobilités le long de la RD86B avenue du Général de Gaulle au Perreux-sur-Marne

2. Les modalités de la concertation

2.1. Le dispositif d'information du public

2.1.1. Le dossier de concertation

Le dossier de concertation préalable à la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) a été mis en ligne sur le site du projet dès le 12 octobre 2023. Ce dossier présente le projet de Bus Bord de Marne et l'analyse des Plans Locaux d'Urbanisme des territoires concernés. Celui-ci indique également les modalités d'information et de participation du public dans le cadre de cette procédure de concertation.

2.1.2. Le site internet du projet

Le 02 octobre, une version actualisée du site internet de projet a été mise en ligne. Le lancement de la concertation et ses modalités ont été annoncés sur le site internet du projet par une actualité postée le 16 octobre 2023.

La rubrique Dialogue du site internet du projet recense les actions de dialogue menées par Île-de-France Mobilités dans le cadre du projet de Bus Bord de Marne. Elle a été enrichie afin d'expliquer plus en détail l'avancement du projet, la procédure de la concertation MECDU ainsi que ses objectifs et son périmètre d'application. Elle permettait notamment d'accéder à plusieurs documents d'information sur la concertation dont :

- Le **dossier de concertation préalable** à la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU)
- Le **communiqué de presse**
- L'**avis légal de la concertation**

Au cours de la période de concertation, le site internet a été dû être mis à jour compte tenu des confusions constatées sur la présentation non actualisée du projet Bus Bord de Marne. Les textes et visuels disponibles sur le site internet datant de la concertation préalable de 2021, portaient à confusion avec les informations portées dans la lettre d'information n°2 annonçant des modifications notables sur le projet. L'actualisation des informations relatives au projet BBM ne pourra se faire qu'après la finalisation et l'approbation du Schéma de Principe, postérieur à cette concertation préalable MECDU.


2.1.3. L'affichage légal de la concertation



Affichage légal au sein du siège de l'établissement public Paris Est Marne & Bois et le Perreux-sur-Marne, concernés par la procédure

2.1.4. L'avis légal dans la presse


Le 13 octobre 2023, soit 3 jours avant l'ouverture officielle de la concertation, un avis de concertation a été publié dans les pages d'annonces légales du journal *Le Parisien* édition du Val de Marne.

Avis divers	
 <small>AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER</small>	1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.publilegal.fr Tél : 01.42.96.09.43
Île-de-France Mobilités CONCERTATION MECDU Nouvelle Ligne Bus Bords de Marne Val de Fontenay > Chelles - Gournay	
<p>Le projet en bref</p> <p>Le projet de nouvelle Ligne Bus Bords de Marne entre Val de Fontenay et Chelles - Gournay, porté par Île-de-France Mobilités, nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune du Perreux-sur-Marne. Etant soumis à évaluation environnementale, le projet fait donc l'objet d'une concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU), en application du Code de l'Urbanisme (art. L 103-2).</p> <p>Concertation du 16 octobre au 12 novembre 2023 inclus</p> <p>La concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) de la commune du Perreux-sur-Marne s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable de 2020-2021 et dans la perspective de l'Enquête d'Utilité Publique du projet à venir. Les documents d'urbanisme des autres communes traversées par le projet ne nécessitent aucune modification pour la réalisation du projet.</p> <p>Les modalités pour s'informer et participer</p> <p>Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur la MECDU du Perreux-sur-Marne, en lien avec le projet Bus Bords de Marne, selon les modalités mises en œuvre par le maître d'ouvrage du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour s'informer : un site internet dédié au projet, busbordsdemarne.iledefrance-mobilites.fr permet d'accéder à l'espace d'information permettant notamment le téléchargement du dossier de cette concertation. • Pour participer : un formulaire de dépôt d'avis est mis en ligne sur ce même site. <p>EP 23-562 / contact@publilegal.fr</p>	

L'annonce légale dans le Parisien, édition Val de Marne, le vendredi 13 octobre 2023

2.1.5. Le communiqué de presse

Un communiqué de presse a été diffusé les 17 et 30 octobre 2023 aux journaux locaux (Parisien 94 et Le Nouvel Economiste) ; ainsi qu'aux directions de la communication de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et de la commune du Perreux-sur-Marne le 10 octobre 2023.



BUS Bords de Marne
NOUVELLE LIGNE
Val de Fontenay < > Chelles - Gournay

Bus Bords de Marne : Avant l'enquête publique, concertation MECDU du 16/10 au 12/11/2023

communiqué de presse

A partir du 16 octobre, et jusqu'au 12 novembre 2023 inclus, Île-de-France Mobilités ouvre la concertation sur la mise en comptabilité des documents d'urbanisme (MECDU) de la commune du Perreux-sur-Marne pour le projet de Bus Bords de Marne.


Après la concertation préalable sur les objectifs et caractéristiques principales du projet Bus Bords de Marne qui s'est tenue à l'hiver 2020-2021, Île-de-France Mobilités poursuit sa démarche de dialogue avec les citoyens. Il s'agit de présenter, lors de cette nouvelle étape, les modifications nécessaires du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Perreux-sur-Marne pour la réalisation du projet Bus Bords de Marne. Les documents d'urbanisme des autres communes traversées par le projet sont d'ores et déjà compatibles avec la réalisation du projet Bus Bords de Marne et ne sont donc pas concernées. Cette concertation MECDU, (en application du Code de l'Urbanisme - art. L 103-2) contribuera à construire un projet répondant aux besoins des habitants et des usagers en vue de l'enquête d'utilité publique (EUP), prévue pour 2024, et préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les modalités d'information et de participation :

- Du 16 octobre, et jusqu'au 12 novembre 2023 inclus
- Un site internet dédié au projet, et un espace d'information sur la concertation avec la mise à disposition du dossier de concertation : bus-bordsdemarne.iledefrance-mobilites.fr
- Un formulaire de dépôt d'avis sur [ce même site](#)

Le communiqué de presse informant du lancement de la concertation MECDU, le mardi 10 octobre 2023

Bus-bordsdemarne.iledefrance-mobilites.fr



2.1.6. Les relais d'information

L'annonce du lancement de la procédure de concertation a également été relayée par le biais de la lettre d'information n°2, diffusée le 19 octobre 2023 dans les territoires traversés par le projet. Cette lettre d'information a été diffusée à plus de 52 700 exemplaires à 500 mètres autour du tracé et notamment dans les quartiers de Val de Fontenay (Alouettes, Bois Cadet, Jean Zay et les Larris). Parallèlement, ce support d'information a aussi été partagé via une actualité publiée sur le site internet Bus Bord de Marne à la date du 10 octobre 2023.

Un processus de concertation qui suit son cours

Retour sur les précédentes étapes de concertation

La concertation préalable qui s'est tenue du 9 novembre 2020 au 8 février 2021 avait permis de recueillir 895 contributions des habitants et acteurs locaux. Le bilan de ces expressions a guidé les études qui ont suivi dans l'optique d'affiner le projet pour qu'il réponde au mieux aux attentes.

Depuis, la concertation s'est poursuivie autour de données techniques avec les collectivités et partenaires concernés, pour aboutir à un scénario d'aménagement consolidé sur l'ensemble du tracé, qui sera présenté à l'enquête préalable à l'obtention de la déclaration d'utilité publique en 2024.

Et maintenant ? Deux rendez-vous !

Du 16 octobre au 12 novembre 2023, concertation sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)

Sur une portion du linéaire située au Perreux-sur-Marne, le projet nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme, dite MECDU. Cette procédure fait l'objet d'une nouvelle concertation permettant d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, en leur permettant d'accéder aux informations relatives au projet et formuler des observations et propositions. A l'issue de la concertation, un bilan des avis exprimés sera dressé ; il sera annexé au dossier présenté en enquête publique en 2024.



Nous vous donnerons ensuite rendez-vous en 2024 pour l'enquête publique

Ce sera un moment fort d'échanges autour du projet consolidé avant sa mise en œuvre. Le dossier d'enquête, présentant le projet dans le détail, en précisant toutes ses caractéristiques et ses effets sur le territoire, sera accessible au public en différents lieux du territoire, ainsi qu'en ligne, pendant toute la durée de l'enquête. Une commission d'enquête, indépendante, désignée par décision du tribunal administratif, définira les modalités de participation qui seront largement communiquées, puis recueillera les avis et contributions sur toutes les composantes du projet. En fin d'enquête, la commission d'enquête rendra compte du déroulement de l'enquête publique, des contributions exprimées et rendra son avis aux pouvoirs publics en charge de décider de l'utilité publique du projet.



Intentions d'aménagement non contractuelles / © Ile-de-France Mobilités / Egis

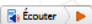
Lettre d'information n°2 annonçant le lancement prochain de la concertation préalable MECDU et de l'enquête publique, le 16 octobre 2023.

2.2. La communication externe

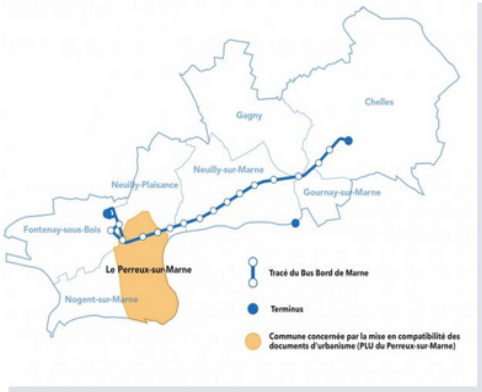
Afin d'appuyer la communication interne de la maîtrise d'ouvrage, les directions de communication de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois et la commune du Perreux-sur-Marne ont été invitées à relayer les informations relatives à cette procédure. Celles-ci ont reçu le lien du site du projet, l'article prêt à l'emploi et le communiqué de presse. L'objectif était d'informer plus largement le public qui souhaiterait participer à cette concertation.

Ainsi, cette nouvelle phase dialogue a aussi fait l'objet d'une publication depuis les sites internet des partenaires associés au projet Bus Bord de Marne.

- **La commune du Perreux-sur-Marne**

Actualité 

Projet de Bus Bord de Marne : concertation



Le Perreux-sur-Marne est la commune concernée par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne.

Du 16 octobre au 12 novembre 2023, Ile-de-France Mobilités vous invite à donner votre avis sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU), nécessaire à la réalisation du projet Bus Bord de Marne.

Participez à cette concertation pour vous exprimer sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne du 16 octobre au 12 novembre 2023.

Qu'est-ce que la MECDU ?

La Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme est une procédure qui garantit la prise en compte du projet par le(s) document(s) d'urbanisme, en adaptant et modifiant certaines de ses dispositions réglementaires.

Cette concertation vous intéresse ? Afin de comprendre tous les outils et vous aider à comprendre la procédure et ses modalités, vous trouverez ci-dessous :

- [Le dossier de concertation préalable MECDU](#)
- [Le formulaire de dépôt d'avis en ligne](#)

Page d'actualité du site internet de la commune du Perreux-sur-Marne, le lundi 16 octobre 2023

Ville du Perreux
16 octobre à 20:00 · 🌐

#démocratielocale #concertation #plu #mecdu #projetbusborddemarne

🚗 Jusqu'au 12 novembre 2023, [Île-de-France Mobilités](#) vous invite à donner votre avis sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU), nécessaire à la réalisation du projet Bus Bord de Marne.

➡ Participez à cette concertation pour vous exprimer sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne.

? Qu'est-ce que la MECDU ?
La Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme est une procédure qui garantit la prise en compte du projet par le(s) document(s) d'urbanisme, en adaptant et modifiant certaines de ses dispositions réglementaires.

👉 +D'INFOS & DOCUMENTATION :



LEPERREUX94.FR

Projet de Bus Bord de Marne : concertation
Participez à cette concertation pour vous exprimer sur la mise en compatibilité du plan local ...

👍 2

2 partages

Publication Facebook pour annoncer l'ouverture de la concertation préalable MECDU, le lundi 16 octobre 2023

Au démarrage de la procédure de concertation, un post Facebook a également été publié sur la page Facebook de la ville du Perreux-sur-Marne. Cette publication avait pour intérêt d'informer le public sur l'ouverture de la procédure de concertation et d'inviter le public à y participer. Le maire adjoint à la ville a notamment partagé cette actualité depuis son compte Facebook.

- **L'Établissement public territorial Paris Est Marne&Bois**

16 octobre 2023

Projet de Bus Bords de Marne (Val de Fontenay -Chelles - Gournay)

Ile-de-France Mobilités vous invite à donner votre avis sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU), nécessaire à la réalisation du projet Bus Bord de Marne qui reliera Val-de-Fontenay à Chelles.

Du 16 octobre au 12 novembre 2023, participez à cette concertation pour vous exprimer sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne en suivant ce lien : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/bus-bords-de-marne-nouvelle-ligne-val-de-fontenay-chelles-gournay/concertation-mecdubbbm>

Page d'actualité du site internet de l'EPT Paris Est & Marne Bois, le lundi 16 octobre 2023

L'établissement public territorial a aussi constitué une page dédiée à la concertation préalable MECDU via son site internet.

- **« Notre territoire » (Presse quotidienne régionale)**

Notre territoire

AVIS COMMENTAIRES RECOMMANDATIONS

Organisme demandeur : **ILE-DE-FRANCE MOBILITES**

Ile-de-France Mobilités CONCERTATION MECDU Nouvelle Ligne Bus Bords de Marne Val de Fontenay > Chelles Gournay Le projet en bref Le projet de nouvelle Ligne Bus Bords de Marne entre Val de Fontenay et Chelles Gournay, porté par Ile-de-France Mobilités. Nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune du Perreux-sur-Marne. Etant soumis à évaluation environnementale, le projet fait donc l'objet d'une concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU), en application du Code de l'Urbanisme (art. L. 103-2).

Concertation du **16 octobre** au 12 novembre 2023 inclus La concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) de la commune du Perreux-sur-Marne s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable de 2020-2021 et dans la perspective de l'Enquête d'Utilité Publique du projet à venir.

Les documents d'urbanisme des autres communes traversées par le projet ne nécessitent aucune modification pour la réalisation du projet.

Les modalités pour s'informer et participer Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur la MECDU du Perreux-sur-Marne, en lien avec le projet Bus Bords de Marne, selon les modalités mises en oeuvre par le maître d'ouvrage du projet. Pour s'informer : un site internet dédié au projet, busbordsdemarne.iledefrance-mobilites.fr permet d'accéder à l'espace d'information permettant notamment le téléchargement du dossier de cette concertation. Pour participer : un formulaire de dépôt d'avis est mis en ligne sur ce même site.

EP 23-562 / contact@publilegal.fr
Lire -

COMMENTER LE PROJET

Page d'actualité du site internet « Notre territoire » le lundi 16 octobre 2023

La presse quotidienne régionale « Notre Territoire » a aussi relayé les informations sur cette concertation et détaillé les modalités de la participation du public.

3. Le dispositif de participation du public

3.1. Le formulaire de dépôt d'avis en ligne

Sur le site internet dédié au projet, l'onglet le lien vers le formulaire « Déposer un avis » a été intégré sur la page réservée à cette concertation, et dans l'actualité postée sur la page d'accueil du site, afin que le public puisse exprimer son avis en ligne sur la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

BUS Bords de Marne NOUVELLE LIGNE
Val de Fontenay < > Chelles - Gournay

Déposer un avis

Pendant la phase de concertation publique, donnez votre avis sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du Perreux-sur-Marne en remplissant ce formulaire. Toute remarque est la bienvenue ! Nous vous remercions de respecter notre [charte de modération](#).

Les champs avec * sont obligatoires

THÈME

Sélectionner ▼

TITRE DE L'AVIS

80 caractères restants

* AVIS (Veillez à être le plus précis possible)

5000 caractères restants

 Joindre un document

Vous pouvez nous transmettre un document justificatif maximum. La taille du document ne peut excéder 5Mo. Les formats autorisés sont PDF, JPG, PNG, XLS, DOCX/DOC.

Page du formulaire de dépôt d'avis pour la concertation préalable MECDU activée le 16 octobre 2023

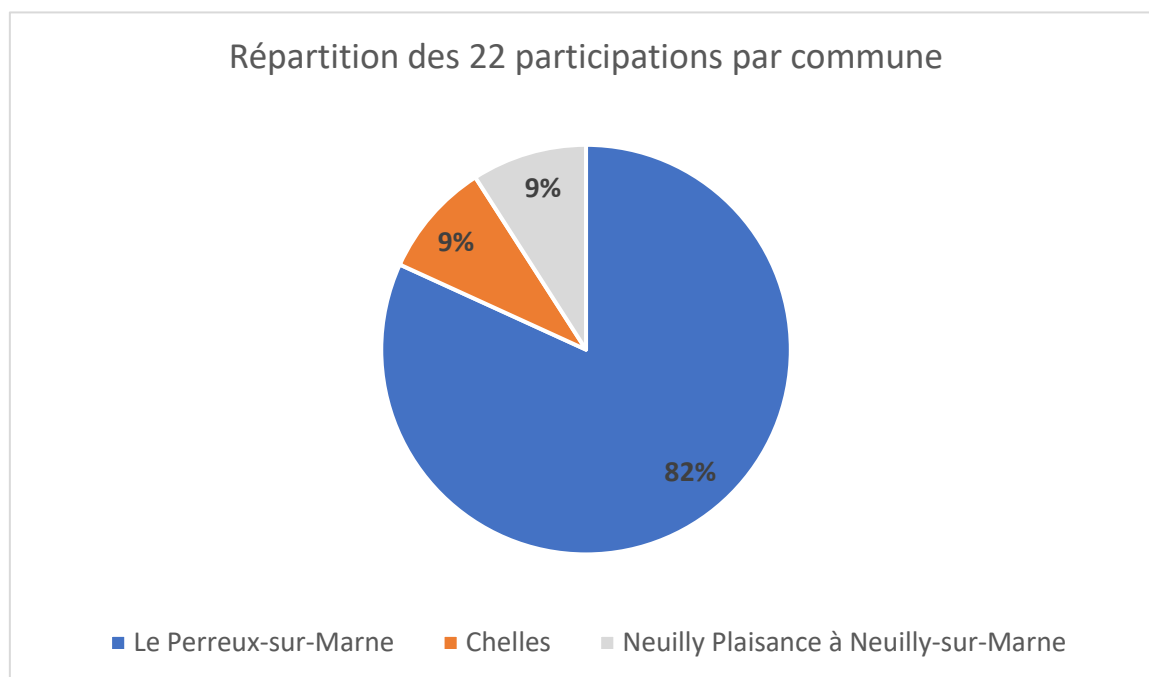
4. Synthèse quantitative de la concertation

24 contributions ont été recueillies. Parmi ces 24 contributions, **22 contributions sont valides** et 2 sont invalides et ne sont donc pas analysées dans le bilan qui suit. Les 2 contributions invalides le sont car :

- 1 contribution a été déposée en doublon,
- 1 contribution a été déposée après la fin de la concertation, le 14 novembre 2023. Cette contribution était par ailleurs hors sujet.

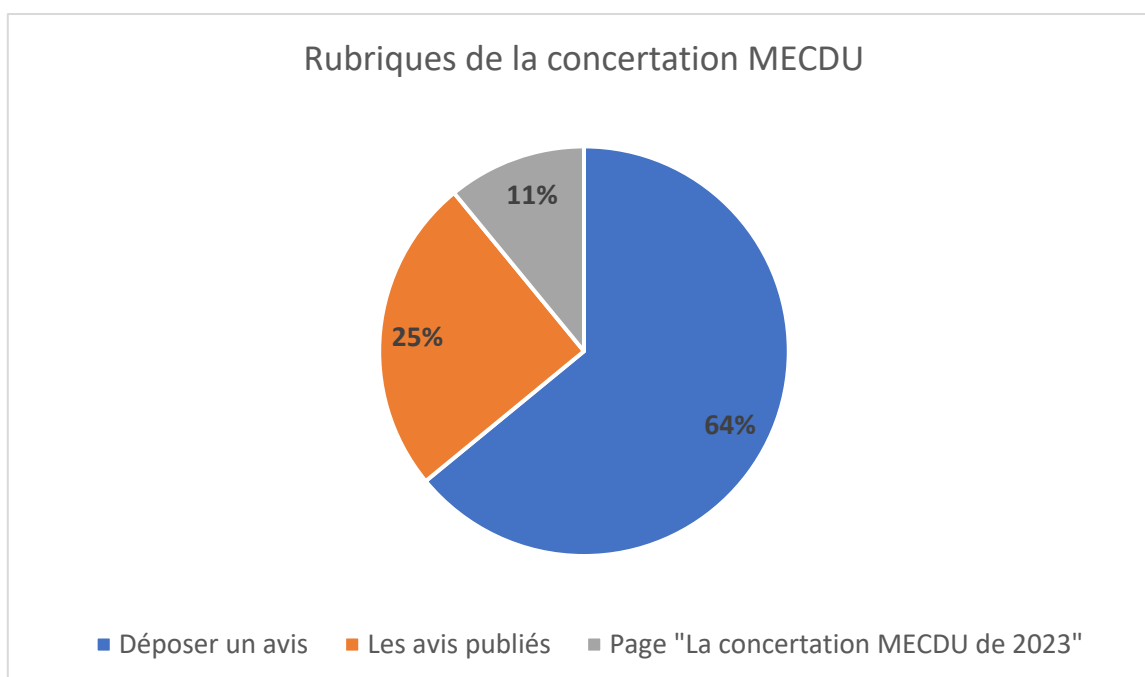
4.1. Une participation provenant logiquement du Perreux-sur-Marne

Sur les 22 contributions valides, 82 % proviennent d'habitants du Perreux-sur-Marne, soit 18 avis. Cette représentation élevée des participants perreuxiens s'explique logiquement par le périmètre de la concertation défini au seul territoire communal. Sur les 22 contributions, deux avis proviennent de la commune de Chelles et les deux autres contributions sont issues de la commune de Neuilly-Plaisance.



4.2. La fréquentation de la page dédiée à la procédure de concertation

L'intérêt du public pour cette nouvelle procédure de concertation s'est révélé relativement faible. En tenant compte de la période de concertation, **près d'un tiers des visites** concerne les pages dédiées à cette concertation (*page « La concertation MECDU de 2023 », la page « Déposer un avis », la page « Avis publiés »*) par rapport à l'ensemble des visites des pages du projet Bus Bord de Marne.



Lors de cette période de concertation réglementaire, il est intéressant de remarquer que les visiteurs ont préféré majoritairement consulter les avis publiés (21,3 % du total des visites) que la page « Déposer un avis » (2,4 % du total des visites).

Au total, le dossier de concertation MECDU, accessible via le site internet, a été téléchargé à 47 reprises entre le 16 octobre et le 12 novembre inclus.

5. Synthèse qualitative de la concertation

L'analyse qualitative ci-contre vise à proposer une synthèse des points de vue exprimés, des attentes et difficultés soulevées sur la commune concernée par la concertation MECDU, en vue également de la préparation de l'enquête publique portée par Île-de-France Mobilités courant 2024 sur l'ensemble du projet Bus Bords de Marne.

Au total, seulement 2 avis sur les 22 recueillis portent directement sur la procédure concertée. L'un de ces deux avis a été rédigé par une association locale, Agir Pour Le Perreux-sur-Marne (APLP). Le reste des expressions recensées provient de particuliers.

Sur l'ensemble des avis déposés lors de la concertation MECDU, vingt des participants (soit 90 % du total des avis) se sont exprimés, non pas sur les propositions de modification du PLU du Perreux-sur-Marne, mais sur le projet du Bus Bord de Marne.

L'analyse de ces expressions révèle des positions assez défavorables au projet BBM et n'hésitant pas à remettre en cause l'opportunité de celui-ci sur les différents territoires traversés. Une large partie des participants a fait part de l'inquiétude sur les impacts du projet dans la mesure où sa réalisation entrainerait, selon ces expressions, une fracture urbaine et particulièrement au quartier des Joncs-Marins situé au Perreux-sur-Marne. D'autres participants ont contesté le futur projet de bus considérant qu'il serait vecteur de conflits d'usages et de congestion pour les automobilistes.

Parmi les autres sujets abordés par les participants, certains expriment leur crainte quant à la préservation des arbres et de la biodiversité avec l'arrivée de projet d'infrastructure, jusqu'à rejeter pour certains les aménagements paysagers prévus le long du tracé. Les autres contributions interrogent le choix du mode de transport retenu sur l'ex-RN34., considérant le bus comme un mode insuffisamment capacitaire (« pourquoi pas un métro ou un tramway »).

6. Les réponses du maître d'ouvrage

La présente concertation préalable a porté sur l'évolution du PLU de la ville du Perreux-sur-Marne en ce qui concerne la création d'un emplacement réservé sur 7 parcelles, comme cela est exposé dans le chapitre 1.4 du présent document.

6.1. Le contexte de la concertation

En premier lieu, la présente modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Perreux-sur-Marne est proposée en marge de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne et Bois, il en est ainsi du fait du chevauchement des procédures.

En effet ledit PLUi a fait l'objet d'une concertation préalable spécifique à l'hiver 2020-2021. Son bilan en a été tiré par délibération du conseil de Territoire du 13 décembre 2022 ; lequel a également arrêté le projet de PLUi. C'est sur la base de ce projet arrêté que le public a été consulté lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 30 mai au 1^{er} juillet 2023.

Le projet Bus Bord de Marne n'était pas suffisamment avancé pour pouvoir être intégré dans les objectifs du PLUi engagé en 2020. Sa maturation a néanmoins conduit Île-de-France Mobilités à solliciter son intégration (tel qu'il se trouve dans le présent dossier de concertation) lors de l'enquête publique de 2023.

Or, la commission d'enquête n'a pas retenu cette demande jugeant qu'elle arrivait tardivement dans la procédure d'élaboration du PLUi et, les modifications demandées n'étaient pas présentes lors de la concertation préalable dont le bilan a été arrêté en décembre 2022.

6.2. La création d'un emplacement réservé

Suite au rapport de la commission d'enquête du PLUi de l'EPT Paris Est Marne et Bois, IDFM souhaite néanmoins voir intégré un emplacement réservé à son bénéfice le long de la RD86B avenue du Général de Gaulle afin d'anticiper dès à présent les futurs besoins et ainsi ne pas obérer le projet.

Le choix de créer un emplacement réservé tel que prévu par le code de l'urbanisme repose sur le fait qu'il laisse la possibilité à un porteur de projet de réaliser des acquisitions échelonnées dans le temps, ce, au fur et à mesure de l'évolution de son projet, des mutations spontanées et des projets de constructions sur les parcelles concernées. Pour ce faire il permet de circonscrire l'usage futur de parcelles situées dans un périmètre déterminé et relativement à une opération publique ciblée. Ce classement vise en particulier à y geler les possibilités de construire qui pourraient rendre à terme cette opération impossible ou trop onéreuse. L'inscription d'une telle réserve dans le PLU n'a donc pas pour vocation à exproprier les parcelles concernées, ce qui relève d'une autre procédure sans lien avec le PLU.

Par ailleurs un emplacement réservé est évolutif, il s'adapte aux besoins du projet et peut également être supprimé. Seules les études ultérieures à un niveau détaillé d'avant-projet permettront d'évaluer précisément les besoins pour le projet BBM. Ces études ne pourront pas être menées tant que le projet ne sera pas déclaré d'utilité publique.

Ainsi, adapter le contenu du document de planification est apparu nécessaire pour les besoins de l'opération. Affirmer que les parcelles concernées par l'emplacement réservé pourraient devenir expropriables n'est qu'une supposition, ces emplacements réservés visent à l'inverse à créer les conditions le plus en amont possible pour des acquisitions à l'amiable.

Les effets et les conséquences d'un emplacement réservé sont des dispositions contenues dans le code de l'urbanisme. Ils sont décrits dans le PLU actuellement opposable (pièce « 4. Règlement»). En outre, les propriétaires bénéficient d'un « droit de rétrocession », autrement dit, ils peuvent mettre en demeure le bénéficiaire (dans le cas d'espèce IDFM) d'acquérir leur bien situé dans l'emplacement réservé.

6.3. La création de places de stationnement

D'autres remarques ont porté sur l'introduction des dispositions dans le règlement du Perreux-sur-Marne afin d'accompagner la création de stationnements publics.

Si cela n'est pas en lien avec la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) qui porte sur la création d'un emplacement réservé, il est rappelé que les dispositions du règlement d'un PLU s'appliquent à la parcelle. Par conséquent il serait illégal d'introduire des règles qui fassent supporter aux nouveaux constructeurs la réalisation de places de stationnement publiques sur une parcelle privée.

De même, pour ce qui est de réaliser des stationnements publics sur des « emplacements réservés d'intérêt général » du secteur existant ou sur d'autres parcelles, cela n'est pas l'objet de la présente

MECDU ou relève d'une évolution du projet. L'enquête publique spécifique à l'utilité publique du projet, envisagée en 2024, aura pour but de faire remonter ces propositions et éventuellement de modifier ou d'adapter le projet de BBM.

7. Les enseignements de la concertation

7.1. Une participation ne portant pas sur l'objet de la concertation malgré une communication importante sur la procédure et le projet

Dans le cadre de cette procédure introduite par la loi ASAP du 7 décembre 2020, une large partie du public ne semble pas avoir cerné l'objet de cette concertation contrairement à la concertation préalable sur le projet de 2020. Dans leur grande majorité, les contributions de la concertation MECDU ne concernent pas la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne. Les participants se sont concentrés en majorité sur l'utilité de cette démarche réglementaire et plus souvent l'opportunité du projet Bus Bord de Marne.

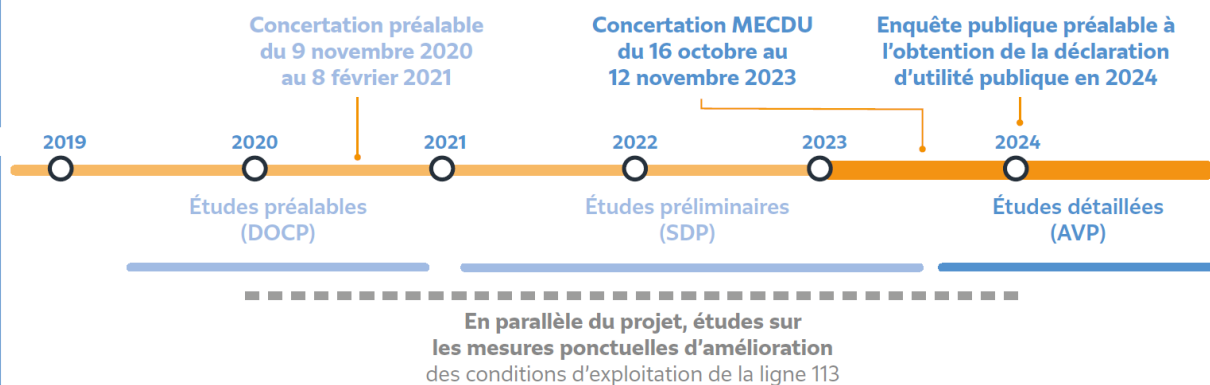
Malgré la mise en place d'un dispositif de communication et d'information sur le territoire, la concertation n'a recueilli qu'un faible nombre d'avis. Le nombre plus important de visites sur les pages du site projet que celui des pages dédiées spécifiquement à la concertation MECDU peut appuyer l'hypothèse de la technicité trop pointue de la procédure.

L'autre difficulté associée à cette concertation MECDU réside dans son périmètre d'intervention plus restreint que celui du projet. En effet, celui-ci était limité au territoire communal du Perreux-sur-Marne.

7.2. Le calendrier

Ce bilan de concertation viendra compléter le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui sera inclus dans le dossier d'enquête publique à venir en 2024.

Les grandes étapes du projet



8. Annexe : copie des 22 contributions reçues



BUS BORDS DE MARNE :

**Bilan de la concertation MECDU
Annexe : copie des 22 contributions
reçues**

7 décembre 2023

AVIS 1 : AMENAGEMENTS UTOPISTES

Publié le 16 octobre 2023 -Chelles

Les aménagements urbains prévus pour ce projet laisse de cote une fois de plus les milliers d'automobiliste, qui , pour de nombreuses raisons sont obligés d'utiliser un vehicule personnel que ce soit pour leur activité professionnels ou personnel. ainsi, de ce point de vu, chelles qui subit deja une surcharge en la matiere, qui est devenu la ville la plus peuplée de seine et marne se voit couper de son dernier acces vers la ppetite couronne parisienne. Seuls les employées de bureau et cadre administratifs aux horaires fixes et aux lieu de travail parfaitement desservis utilisent les transports en commun. Ceux qui n'on pas la carte navigo, et qui ont une famille sont contraint compte tenu des cout exorbitant des transport vers paris d'utiliser leur voiture pour leurs loisir. Le velo, qui a la condition physique pour faire tous les jours 40 km de velo sous la pluie? Les trottoirs surdimensionnes entre pointe de gournay et neuilly, qui va les utiliser? Ceux qui decident de ces aménagement ne sont surement pas les habitant

AVIS 2 : AVIS DE RIVERAIN

Publié le 16 octobre 2023 – Le Perreux-sur-Marne

Cet axe vital sur la commune du Perreux est quasiment fluide toute la journée. A l'identique du TVM il y a 30 ans, cela va constituer un fracture dans la ville, en la coupant en 2 encore plus ! Il existe un potentiel à exploiter sous le viaduc du RER A, entre les gares de Val de Fontenay et Neuilly. Les embouteillages vont augmenter en supprimant des voies de circulations vitales pour la région, ainsi que le nombre de bus qui iront à VDF ! Résumé : Aucun avantage pour les habitants du Perreux, changez plutôt d'opérateur de bus, afin d'assurer un service de qualité !

Avis 3 : On bunkerise les joncs marins au Perreux

Publié le 16 octobre 2023– Le Perreux-sur-Marne

Sur le schéma de votre ligne il n'y a plus possibilité de passer du boulevard Alsace Lorraine (BAL) au Jonc marin ex comment passer du BAL à la rue Jules Ferry et du BAL à la rue de la Gaité. Ce quartier est déjà exclu du reste de la ville et là vous en empecher tout acces. Je rappelle que rue Jules Ferry et Rue de la Casacade il y a des écoles primaires. De plus la maire du Perreux urbanise à outrance le BAL, autant de voitures en plus. Bref, je suis pour le mobilités douces pas pour faire des joncs marins un ghetto digne de la bande de Gazza. De plus cette voie va couper les rares arbres restant au milieu du BAL. Tous les jardins en bord de BAL étant rasés pour immeubles. Mais comme la Maire se désintéresse du quartier des Joncs Marins, je n'ai aucun espoir d'être entendu. Mr Frédéric VILLAIN 15 rue Jules Ferry 94170 Le Perreux sur Marne

AVIS 4 : METRO OUI, BUS NON

Publié le 17 octobre 2023- Neuilly Plaisance à Neuilly-sur-Marne

C'est une station de métro dont nous avons besoin. Pas de nouvelles voies pour les bus ! Il y a déjà pas assez de voies pour les voitures ! Les voies de bus existantes sont déjà très suffisantes et bien trop souvent désertés face à l'absence de bus. Donc non. Inutile de gaspiller de l'argent, juste pour nous rendre la vie encore plus difficile.. Rendez nous la station de métro qui nous avait été promis !

AVIS 5 : CONTRE

Publié le 17 octobre 2023 - Le Perreux-sur-Marne

Bonjour, Je suis contre ce projet, j'aimerais que les bords de Marne ne soient pas polluer visuellement par des bus. La faune et la flore qui s'y développe est précieuse. Si ce projet aboutit malgré tout, il serait bon de mettre des bus électrique qui perturberaient moins la faune locale.

AVIS 6 : ARBRES VIVANTS SERONT ABATTUS : MES ALERTES ET AVIS NON PRIS EN COMPTE.

Publié le 17 octobre 2023- Neuilly Plaisance à Neuilly-sur-Marne

Bonjour. Tout le long du parcours de cette nouvelle ligne des arbres sont présents et vivants. Le projet n'en tient aucun compte alors que j'ai alerté (comme d'autres sans doute) lors de l'enquête préalable. Ce projet purement technocratique ne respecte pas les riverains, leur cadre de vie et le monde vivant existant (les arbres et la biodiversité hébergée par ses arbres). Vos aménagements "paysagés" ne sont qu'habillage et poudre aux yeux pour vendre la destruction des lignes actuelles afin de recentrer les "flux humains" sur Fontenay vers Paris (alors qu'existe déjà les Gares RER A de Neuilly-Plaisance et RER E _et ligne P_ de Chelles-Gournay). Le tout pour orienter toujours davantage les déplacements vers Paris, au lieu de favoriser la création d'emplois locaux au plus proche des habitants dans chaque commune: Tout ce qui caractérise le "centralisme non démocratique"! De plus en plus l'avis des populations n'est pas pris en compte par les "décideurs", comme le vote des citoyens "de base" d'ailleurs. Même leurs élus locaux ne sont plus écoutés! Jusqu'à quand?... désespérant!

AVIS 7 : UN QUARTIER COUPE EN 2 !

Publié le 18 octobre 2023-- Le Perreux-sur-Marne

Bonjour Il semblerait que votre projet empêche toute traversée du boulevard Alsace Lorraine au Perreux enclavant complètement les joncs marins du reste de la ville. L'arrêt Jules ferry compromet l'accès à la rue Jules Ferry et la rue de la gaité. Que comptez vous faire pour ne pas transformer ce quartier en guettho déjà que Madame la Maire y colle tous immeubles sur

le boulevard avec des voitures et accès en plus. Ça promet de jolis bouchons pas écologiques et des perreuxiens mis à l'écart. Merci de penser à nous Mr Martin.

AVIS 8 : OUI AU PROJET !

Publié le 19 octobre 2023 -Chelles

Bonjour, je suis favorable à ce projet afin de réduire mon utilisation de ma voiture et de réduire mon budget carburant pour mes trajets du quotidien. Nous avons besoin de transports en communs fiables et rapides !

Avis 9 : Le Perreux-sur-Marne

Publié le 22 octobre 2023--- Le Perreux-sur-Marne

Compte tenu de l'importance du projet pour la mobilité du grand est francilien...pourquoi ne pas concevoir un tramway plutôt que des bus en site propre...!

AVIS 10 : URGENCE ? JUSTIFICATION ?

Publié le 23 octobre 2023 - Le Perreux-sur-Marne

Sur la procédure de MECDU : - le document relatif à l'avancement du projet a été distribué dans les boîtes aux lettres le lundi 16 octobre, pour une concertation qui démarre... le 16 octobre ; il comprend 6 pages, mais seulement 9 lignes sont consacrées à cette procédure ; qui se déroule sur 4 semaines dont 2 pendant des congés scolaires ; à se demander si IDFM souhaite une bonne participation à cette concertation ! - il est question de modifier le PLU mais le PLUi de l'EPT est en cours d'approbation ; quelle est l'urgence de modifier un plan d'urbanisme qui ne sera plus en vigueur d'ici quelques semaines ou quelques mois ? - il s'agit de mettre 7 parcelles en " emplacement réservé" mais le dossier n'explique pas pourquoi IDFM a besoin de ces parcelles ; ni comment elles s'intègrent dans le projet ; ni quels seront les effets pour les propriétaires concernés ; pourquoi ne pas avoir expliqué et justifié la modification proposée ?

AVIS 11 : PROJET NEFASTE POUR LES JONCS MARINS

Publié le 23 octobre 2023 -Le Perreux-sur-Marne

Quelle est l'utilité de ce bus pour les perreuxiens ? les Joncs-Marins sont situés entre le RER Neuilly Plaisance et le RER Val de Fontenay, et il est facile de se rendre à l'une ou l'autre de ces stations, à pied ou en vélo, ou en bus avec le 113 qui passe bd Alsace Lorraine ou le 116 dans la rue Lamartine ; ce nouveau bus ne semble rien apporter pour ces habitants, sinon des nuisances. En effet il y a, outre les impacts négatifs de la phase chantier, un grand risque de report de la circulation automobile qui sera coincée sur le bd et qui voudra couper, pour rejoindre plus vite Val de Fontenay et l'A86, par les petites rues du quartier ; qui ne ne sont

pas du tout dimensionnées pour cela ; ce sera une grande nuisance pour ce quartier pavillonnaire. Et enfin ce projet va séparer et isoler le quartier des Joncs-Marins du reste de la ville ; on ne voit pas, sur les montages, comment se feront les traversées du bd d'Alsace Lorraine ; or les habitants ont besoin de rejoindre très fréquemment le centre ville, où se trouvent la plupart des services et des commerces alimentaires ; comment pourront ils traverser le bd, à pied, à vélo, en voiture ? rien n'est expliqué à ce sujet ; avec le projet c'est la coupure de la ville qui est mise en oeuvre !

Avis 12 : Le Perreux-sur-Marne

Publié le 25 octobre 2023 - Le Perreux-sur-Marne

Bonsoir, je crains en effet que ce projet ne complique l'accès au centre ville du Perreux depuis le quartier des Joncs Marins. Par ailleurs, les autres lignes de bus vers Nogent auront elles la même fréquence que le 113? Beaucoup de collégiens et lycéens l'empruntent

Avis 13 : Liaison RER A de Nogent sur Marne et évaluation des bouchons

Publié le 01 novembre 2023 – Le Perreux-sur-Marne

Il est étonnant que le "rabattement" ne concerne pas aussi la gare RER de Nogent-sur-Marne. Je demande donc que l'on étudie le prolongement du projet jusqu'à la gare du RER A de Nogent-sur-Marne, ce qui est d'ailleurs le trajet actuel du bus 113. Par ailleurs les automobilistes sont les grands perdants du projet. IL faudrait quantifier les conséquences sur le trafic automobile et les bouchons qui vont vraisemblablement en résulter (malgré la diminution envisagée du trafic automobile), y compris sur les artères qui sont perpendiculaires au trajet du bus. Enfin, à quoi sert de faire des pistes cyclables qui ne sont pas ou peu utilisées (voir par exemple celle du Bd Raymond Poincaré !...), d'autant plus que les vieux, les handicapés et autres PMR ne font pas de vélo..

Avis 14 : Pour

Publié le 01 novembre 2023 – Le Perreux-sur-Marne

L'intérêt de ce projet est (selon Ile de France mobilités) d "Offrir un moyen de transport rapide, fiable et confortable" Mais comment être rapide si les bus se retrouvent dans la circulation automobile? Il faut absolument que l'intégralité du tracé des bus des bords de marne, soit en site propre dans les deux directions (et pas seulement une comme c est indiqué sur la ville du Perreux) Là on aura un moyen de transport rapide.

Avis 15 : Bus 113 : Nogent RER ↔ Chelles toujours j'espère ?

Publié le 02 novembre 2023 – Le Perreux-sur-Marne

Bonjour, 1) je ne comprends pas : le trajet vers/depuis la gare RER de Nogent/marne n'est pas indiqué. Hors c'est le trajet actuel du 113. Vous n'allez quand même pas nous dire que vous avez l'intention de supprimer le trajet vers Nogent RER ?? Vous aller faire détourner le 113 pour qu'il aille au RER Val de Fontenay uniquement ? Ou vous prévoyez 2 trajets possibles depuis les joncs-marins ? Un vers Nogent-RER (comme actuellement) et un vers Val-de-Fontenay RER ? 2) Vous devriez garder la ligne 113 actuelle, avec son trajet Nogent-RER <--> Chelles et rajouter une ligne supplémentaire Val-de-Fontenay RER <--> Chelles. On ne va pas s'en sortir sinon, on risque de se retrouver une ligne très bondée.

Avis 16 : Une MCDU pertinente pour un projet utile, économique et écologique

Publié le 02 novembre 2023- Le Perreux-sur-Marne

Je suis totalement en accord avec les aménagements proposés dans ce document de MCDU. Habitant depuis une quinzaine d'années dans le quartier des joncs marins, au Perreux-sur-Marne, je ne peux que confirmer les conclusions des études du projet de bus BDM : l'axe est actuellement saturé et les perspectives de développement rendent incontournable l'augmentation de la capacité de transport de l'actuelle ligne 113. Par ailleurs, il est indispensable de réduire la place occupée par les automobiles. Ces dernières ne permettent en aucun cas un partage de l'espace public au profit du plus grand nombre. Au contraire, la voiture individuelle a tendance à le saturer. Concernant la modification du plan d'urbanisme, je ne vois pas d'inconvénient à la proposition de modification de l'avenue du général de Gaulle au niveau de l'avenue Lamartine.

Avis 17 : Avis Association AGIR POUR LE PERREUX-SUR-MARNE

Publié le 07 novembre 2023-Le Perreux-sur-Marne

En tant qu'association locale reconnue, APLP a participé à la concertation BBM préalable sur le projet initial qui s'est tenue en 2020 et 2021. Notre association a déposé un avis faisant part de ses réserves et de ses inquiétudes notamment quant à la préservation des arbres et sur les risques d'expropriation qui pouvaient s'avérer nécessaires à l'implantation des stations du tracé. Depuis 2021, le projet a évolué mais les associations n'ont pas été conviées à participer aux différentes phases de modification du projet. IDFM écrit dans sa lettre d'info N°2 : "Le projet se précise en collaboration avec les collectivités", ce qui laisse supposer la participation de la commune du Perreux.

Le projet présenté aux associations le 28 septembre 2023, montre que IDFM a pris en considération diverses propositions. Ainsi, sur la commune du Perreux, la mise en site propre partiel du tracé bus assure une meilleure protection des arbres d'alignement du terre plein central boulevard Alsace Lorraine, sans toutefois les préserver tous. En revanche, il est prévu l'abattage de 13 arbres matures

côté pair du Boulevard Raymond Poincaré qui serait nécessaire à l'aménagement d'une piste cyclable bi-directionnelle ; de plus, avenue du Général de Gaulle, l'implantation de la station AVRON et d'une voie vélo bi-directionnelle nécessiterait l'expropriation de 7 parcelles. Dans un autre domaine, la suppression de 155 places de stationnement sur la commune du Perreux est également recensée, principalement sur le Bd. Alsace Lorraine.

La présente "Concertation MECDU" porte sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Perreux-sur-Marne qui consisterait à ajouter 7 emplacements réservés au bénéfice d'IdF-Mobilités sur la zone d'implantation de la station AVRON. A terme, ces emplacements réservés pourraient devenir expropriables, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP) dont IdF-Mobilités prévoit le lancement de la procédure en 2024.

Très préoccupée par cette situation, APLP estime possible de modifier l'emplacement de la station AVRON (sens > Val-de-Fontenay) afin d'éviter les expropriations, situation difficile pour les personnes qui seraient concernées. De même, il nous semble possible d'éviter l'abattage des arbres du Bd Poincaré. Pour ce faire, les modifications à apporter au projet actuel nécessiteraient l'utilisation de parcelles appartenant à la commune afin de permettre le passage des pistes cyclables. C'est pourquoi APLP a demandé à rencontrer Mme le Maire du Perreux pour lui exposer notre proposition et cela en présence de l'équipe IdF-Mobilités. A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse.

Considérant le risque d'expropriation sous jacent, Agir Pour Le Perreux est opposée à l'inscription dans le P.L.U. du Perreux des 7 parcelles (A 367-368, A 110 > 114) en "emplacements réservés au bénéfice d'IdF-Mobilités" et formule les propositions suivantes :

1 - Inscrire au PLU du Perreux l'ajout d'emplacements réservés au bénéfice de IdF-Mobilités dans le triangle formé par l'avenue de Gaulle, le Boulevard Poincaré, la rue de la Croix d'Eau sur les parcelles : A 105 et A 102

2 - Modifier l'implantation de la station Avron,

3 - Aménager des pistes cyclables uni-directionnelles et/ou les implanter dans les parcelles réservées A 105 et A102.

Il nous paraît indispensable également de compenser la disparition des places publiques de stationnement. Pour ce faire, le long du tracé BBM, nous demandons des modifications du P.L.U. du Perreux pour les constructions neuves :

1. Implantation de places de stationnement publiques supplémentaires pour les véhicules motorisés (Article 12 des zones UR et UA)

2. Prévoir un recul obligatoire du bâti par rapport à l'emprise publique (Article 6 des zones UR et UA) permettant ainsi l'implantation de nouveaux stationnements publics. Une autre partie de la compensation, pourrait être réalisée sur les "emplacements réservés d'intérêt général" du secteur déjà actés dans le P.L.U. par la commune du Perreux.

Avis 18 : Pas de voies centrales le Bus Bords de Marne-sur-Le Perreux

Publié le 08 novembre 2023 - Le Perreux-sur-Marne

Le projet va couper le quartier des Joncs Marins du centre ville du Perreux. Pourquoi ne pas maintenir les 2 voix de bus actuelles dans chaque sens plutôt que de vouloir mettre des voies centrales de bus qui vont accentuer la coupure entre les Joncs Marins du reste de la ville ? Le boulevard d'Alsace Lorraine est d'ailleurs très bien arboré avec des arbres au centre.... on va donc les supprimer pour créer des voies de bus au centre ? Le trottoir actuel est suffisamment large pour accueillir la mobilité douce.

Par ailleurs, je ne comprends toujours pas l'intérêt du projet car le 113 emprunte aujourd'hui exactement le même parcours jusqu'à Avron et la ligne 116 (dont on pourrait augmenter la fréquence...) fait déjà la boucle entre Avron et Val de Fontenay. Il serait plus intéressant de revoir le trajet du 116 à partir d'Avron avec une petite boucle vers Val de Fontenay (comme le schéma que vous proposez pour le bus des bords de marne et le triangle de Val de Fontenay) et non la grande boucle actuelle qui complexifie terriblement le trajet et l'allonge si l'on souhaite rejoindre la gare de Nogent-Le Perreux depuis Avron.

Avis 19 : Plu du Perreux sur Marne

Publié le 10 novembre 2023- Le Perreux-sur-Marne

Le projet bus bord de marne entraine la suppression de nombreuses places de parking, bld Alsace Lorraine, cote Nord numeros impairs. Cela au prejudice des commences. Le Plu stipule que les commerces doivent se developper dans ce Blvd. Prevoir des dispositions pour maintenir le plus possible les stationnements. Prevoir un recul des futures constructions d'immeubles de 21m de hauteur. Merci

Avis 20 : un nouveau mur de Berlin au Perreux

Publié le 12 novembre- Le Perreux-sur-Marne

Bonjour,

Dans le PLU de Perreux madame la Maire insiste sur la nécessité de mieux relier le quartier des joncs marins au reste de la ville. Votre projet fait tout le contraire. Les accès traversant du boulevard permettant aux habitants des joncs marins de traverser au niveau de la piscine (rue Jules ferry et Gallieni) sont tout simplement ignoré. J'ai un enfant handicapé et il est illusoire de penser que le bus sera la solution, la voiture reste aujourd'hui une option qui cette s'il faut en diminuer l'impact, n'est pas une raison pour enfermer des habitants dans un quartier où il n'y a pas de commerce (une maigre supérette), pas de banque, de boulangerie etc... Alors pitié monsieur et dame a l'initiative du projet, venez sur place vous rendre compte au lieu d'agir a coup de trait de crayon qui ne sont pas éloigné des même traits de frontières en Afrique lors de la colonisation. La ligne droite solution ultime et faisons fit des populations locales... Les problèmes sur le terrain a long termes on s'en fout. C'est vraiment l'impression que l'on en a (avec une validation totale de madame la Maire qui aimerait bien voir les joncs marins rattachés a une autre commune sans doute...). Sincèrement votre projet est assez angoissant.

Avis 21 : Non à la séparation du Perreux en deux

Publié le 12 novembre 2023- Le Perreux-sur-Marne

La voie centrale que vous proposez va découper la ville en deux et encore plus isolé le quartier des joncs marins. Maintenez les voies de bus telles qu'elles existent déjà sur le boulevard d'Alsace Lorraine.

Avis 22 : Non à l'isolement du quartier des Joncs Marins

Publié le 12 novembre - Le Perreux-sur-Marne

Nous sommes déjà dans un quartier isolé du centre ville du Perreux, pourquoi ajouter des voies de bus centrales qui vont isoler encore plus le quartier des Joncs Marins, comme le périphérique isole Paris de sa banlieue. Nous ne voulons pas de ces voies de bus centrales. Quid par ailleurs du bus 113, tellement utilisé par de nombreux collégiens et lycéens, qui se rendent sur Nogent ? La ligne va être fermée ou la fréquence de bus moindre ? alors que la fréquence actuelle est déjà insuffisante le matin comme le soir...